» Or, les longs brins se vendent aujourd'hui en moyenne 3 st. 20 d., le bénéfice serait de 1 st. 77 à 1 st. 9 d. par livre anglaise, ce qui permettrait d'amortir en une année le matériel des machines de blanchiment et de préparation.

» Je ne suis pas à même de contrôler ces chiffres, mais ce qui est certain, c'est que l'usine qui a introduit ces récents perfectionnements dans la préparation du chinagrass a sous l'incitation des demandes croissantes, quintuplé son importance; c'est que les plus petits établissements, bien que la matière leur revienne plus cher que par les nouveaux procédés, ont aussi développe leur production; c'est qu'enfin les industriels anglais de qui je tiens ces renseignements, me semblent aussi confiants aujourd'hui dans l'avenir de cette industrie qu'ils l'étaient peu il y a deux ans.

» Lille, 4 avril 1866. »

—

Le *Nouvelliste de Rouen* publie la lettre suivante qui lui a été communiquée.

« Hamma, près Alger, 26 mars.

A. M. Cordier, secrétaire-membre de la Chambre de commerce de Rouen.

« J'ai lu dans les colonnes du *Moniteur* du soir du mois d'Août dernier que vous vous occupiez de l'acclimation du chinagrass.

» J'ai l'honneur de vous faire savoir, monsieur, que je m'occupe aussi de la culture de cette plante et quelle réussit parfaitement en Algérie : si vous avez besoin de plants de semis pour le printemps de 1867, veuillez, je vous prie, me faire passer vos ordres, car c'est le moment de semer; je vous ferai la quantité que vous désirerez de ces deux variétés de china-grass :

» *Bœhmeria nivea* et *Bœhmeria candicans*.

» Le Bœhmeria nivea est le plus rustique et par conséquent le plus avantageux à cultiver en France.

» J'ai la commande d'une maison de Paris, de quinze kilogrammes de graines et cinq mille pieds de semis.

» Si vous voulez-bien m'accorder votre confiance, je ferai tous mes efforts pour la mériter.

« Recevez, etc.

FAUVEAU,
» Au Hamma, près Alger (Algérie). »

—

On écrit de Londres, au *Constitutionnel* :

« Un phénomène assez remarquable se propage dans notre industrie manufacturière. La disette du coton, qui s'est prolongée pendant toute la guerre d'Amérique, avait déterminé, comme vous le savez, un grand nombre d'ouvriers de nos fabriques soit à émigrer, soit à chercher dans d'autres occupations des ressources que nos métiers au repos ne pouvaient plus leur procurer. Or, le coton revient peu à peu, mais non les travailleurs qui sont partis.

» Le manque de bras se fait maintenant sentir. C'est au point que plusieurs fabricants du Lancashire ont dû s'adresser aux administrateurs de la loi des pauvres de Londres pour les prier de leur envoyer tous les enfants propres à devenir des apprentis. Les fabricants offrent à ces enfants des conditions plus avantageuses que les apprentis n'en rencontrent ordinairement, quant aux heures de travail, aux moyens d'éducation, et sous d'autres rapports; cette demande est en ce moment soumise à l'examen du conseil de la loi des pauvres. »

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

Le *Moniteur* du 8 avril contient dans sa partie officielle un rapport à l'Empereur par S. E. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux public, concernant les récompenses à décerner aux personnes qui ont accompli des actes de dévouement pendant l'épidémie cholérique.

Dans la liste des medailles décernées par l'Empereur nous remarquons:

Médaille en or :

M. Renaux-Lemerre, adjoint au maire, à Roubaix — A déployé la plus grande énergie; a visité plusieurs fois par jour les cholériques de l'hôpital.

Médailles en argent de 1re classe:

M. Wallet, commissaire central à Roubaix. — S'est distingué par son zèle et son dévouement à soigner les malades.

M. Delsaut, inspecteur des logements insalubres, à Roubaix. — A souvent accompagné le commissaire central dans ses visites et a fait preuve de dévouement.

La supérieure des sœurs de l'enfant-Jésus de l'hôpital Napoleon III, à Roubaix. — A donné avec un zèle admirable les plus grands soins aux cholériques, passant les jours et les nuits au chevet des malades.

Médaille en argent de 2me classe:

Les sœurs de Bon-Secours, à Roubaix. —Ont fait preuve de courage et de dévouement en visitant fréquemment les malades pauvres.

Parmi les nominations de juges de paix contenues au *Moniteur*, nous remarquons celle de M. Bonnier, juge de paix de Conde, aux fonctions de juge de Roubaix, en remplacement de M. Parel, maintenant juge de paix du canton-ouest à Lille.

Par décret en date du 7 avril 1866, rendu sur la proposition du ministre des finances, M. Fabre (Guillaume), caissier de la succursale de Lille, a été nommé directeur de la succursale de Poitiers, en remplacement de M. Bailly.

Nous recevons la lettre suivante :

Roubaix, le 7 avril 1866.

Monsieur le Rédacteur du *Journal de Roubaix*,

« Après le rapport que vous avez cru devoir publier dans votre estimable journal, vous trouverez juste, je l'espère, de reproduire également non la discussion verbale qui eût lieu dans le Conseil, mais la réponse partielle que j'avais rédigée en prévision de l'argumentation de Monsieur le Maire et que j'ai eu l'honneur de lire, séance tenante.

» Il appartiendra à la Commission nommée de juger les deux systèmes en présence et de reduire à leur valeur les assertions contradictoires qui se sont produites.

» Vous avouerez, Monsieur le Rédacteur, que si j'étais aussi *passionné* que se plait à l'écrire Monsieur le Maire, je ne laisserais pas échapper l'occasion si belle d'une polémique qu'il m'offre aujourd'hui en cherchant dans mon passé quelques citations isolées pour les tourner contre moi, quand il me suffirait de les compléter pour détruire toute son argumentation. Non, ma seule passion, qui est celle de tous mes concitoyens, c'est de servir les intérêts de la ville comme nous servons les nôtres, c'est de ne payer ses chevaux-vapeur quand elle en a besoin, que 1,500 à 2,000 fr. pour une force de 80 chevaux et non 6 à 7,000 fr. comme on l'a fait à Bousbecques où les machines ont coûté d'après les chiffres de Monsieur le Maire, le prix énorme de 510,000 fr.

» Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations empressées,

» MOTTE-BOSSUT. »

Voici la réponse de M. Motte au rapport de M. le Maire :

« J'aurais voulu, Messieurs, reprendre *paragraphe par paragraphe le travail* si détaillé de Monsieur le Maire, et y répondre immédiatement. — Dans ce but, j'avais prié Monsieur le Maire de me permettre la lecture préalable de son rapport; mais cette longue étude n'ayant été terminée que quelques minutes avant notre séance, je n'ai pu en prendre connaissance.

» Je vais donc me renfermer dans la question principale que M. Ernoult me semble avoir négligée.

» Sans remonter à 1857 et tirer de mes publications des conséquences et des arguments contraires aux miens, Monsieur le Maire pouvait trouver dans les annales plus récentes du Conseil les études que j'ai citées, de nos collègues MM. Dewarlez et Hannart, et en y répondant, il aurait traité la question que j'ai eu l'honneur de vous soumettre. — Elle se résume en deux mots: « Peut-on loyalement et légalement par une combinaison quelconque épargner à la Caisse municipale ou à celle des industriels de la cité, la perte de 72,000 fr. que je vous ai accusée. — Je crois vous en avoir indiqué le moyen. Monsieur le Maire l'a-t-il combattu? Non. — Il vous en propose un autre; c'est l'adoption d'un tarif differentiel qu'il considère comme l'expression de la justice. C'est encore une nouvelle négation de l'égalité qu'on exaltait si haut naguère.

» Que notre système actuel, qu'un tarif uniforme offre quelques abus, je l'admets; que quelques-uns de nos concitoyens utilisent pour leur agrément l'eau de la distribution, qu'ils exigent, pour une insignifiante consommation, des frais de comptabilité, de vérification de compteurs supérieurs aux versements qu'ils opèrent, c'est possible; mais si vous les atteignez par votre tarif différentiel, vous frappez en même temps tous les petits industriels, ceux-là mêmes qui méritent le plus votre protection, et la ville exercera en son nom et pour son propre compte cette exploitation vexatoire et injuste de la Compagnie du gaz qui fait payer les 0,00 m. c. 28 centimes à ceux qui ont le malheur d'être pauvres ou petits et qui l'accorde à 17 ou 18 centimes aux grands de l'industrie. — Une Compagnie peut tenir cette conduite, une Administration municipale ne le peut pas.

» Pour être rigoureusement logique, Monsieur le Maire aurait dû ajouter : « Avec le tarif différentiel, les villes seront assimilées aux individus et Tourcoing, qui est un petit abonné, qui ne consomme que 2,000 m. par jour, payera désormais son eau à 7 c. le m. c.; tandis que Roubaix qui en absorbe 4,300, ne la payera que 4 c. Comment la ville de Tourcoing accueillerait-elle une telle proposition? La poser, Messieurs, c'est la résoudre.

» Monsieur le Maire nous répète que si la distribution occasionne des pertes à la Caisse municipale, le Conseil ne doit s'en prendre qu'à lui-même, qu'elles étaient prévues et prédites par lui et que c'est à l'abaissement du tarif qu'elles doivent être uniquement attribuées.

» Le remède, c'est, toujours d'après Monsieur le Maire, le tarif differentiel. Vous ne perdrez pas de vue, Messieurs, que dans le rapport que j'ai eu l'honneur de lire au Conseil, j'ai supposé le prix de l'eau le même à Roubaix qu'à Tourcoing, et j'ai demandé pourquoi, dans cette hypothèse, Roubaix perdait 72,000 fr. quand Tourcoing n'en perdrait que 36,000. J'ai cru vous avoir démontré que nous étions injustement les payeurs de la prospérité de Tourcoing, et que, partie de nos ressources municipales était, au détriment de Roubaix, distraite de sa légitime destination.

» Le remède proposé par Monsieur le Maire est-il suffisant? Son argumentation n'est-elle pas spécieuse, quand il dit : « Relevez le prix des eaux et la Caisse municipale ne perd plus en perte. »

» La Caisse municipale! ce n'est qu'un mot. Qui remplit la Caisse municipale? c'est l'unanimité des citoyens. Si la Caisse municipale se couvre plus de déficit de la distribution, il sera couvert par les citoyens eux-mêmes. Ce sera un payement direct plus qu'un payement indirect.

» On m'objectera peut-être que cette perte n'atteindra plus la totalité des habitants; qu'elle n'appauvrira que 2 ou 300 des administrés de la commune. N'est-ce pas assez, Messieurs, pour qu'ils soient dignes de votre intérêt; serait-ce parce qu'ils sont manufacturiers, qu'ils attirent à Roubaix un grand nombre d'ouvriers et partant decontribuables? Serait-ce parce qu'ils exercent une industrie qui est la base de la prospérité du pays, que leur cause serai abandonnée quand il est si facile de la défendre?

» Que l'argent sorte de la Caisse municipale ou de la Caisse de vos électeurs, c'es toujours de l'argent qui sort du pays. Peut-on éviter ce mal en partie? J'ai dit « ui, » et je vais le répéter.

» La pete municipale est cette année de ..... fr. 72,000
la cotisation des abonnés Roubaisiens 1200,000 m. × 5 c. 60,000

Total..... 132,000

» Voilà ce qu'a versé Roubaix à la recette des eaux.

» Permetez l'utilisation du canal, ce qui ne peut que pousser au développement de certaines industries importantes sur votre territoire, ce qui peut être profitable à beaucoup, *ce qui ne peut nuire à personne*, et a fortune publique de Roubaix y gagnera, dès la première année, 15 à 20,000 francs.

» Les frais totaux de la distribution, vous le savez, s'élèvent à 198,000 fr. dont les 2/3 ou 132,00 fr. sont soldés par Roubaix (caisse municipale et abonnés); le troisième tiers pour Tourcoing, soit 66,000 fr.

» Partie de l'industrie roubaisienne s'alimentant au canal, notre consommation s'abaissera immédiatement de 1,000 m. c. par jour, le frais d'exploitation diminueront de 6,00 fr. par an, et seront ramenés à 192,000 fr, dont Roubaix ne payera plus que les troi cinquièmes, soit 115,000 au lieu de 132

» Tourcoing, sans canal, absorbant toujours ses 2,000 m. c., la payera 77,000 au lieu de 66.

» Si l'encouragement de recourir à notre canal était argement compris, si nos consommations urbaines venaient à se niveler, notre situation s'améliorerait encore. La distribuion journalière descendrait à 4,000 m., et les frais d'exploitation à 186,000 dont Roubaix payerait 93,000 au lieu de 132, et Tourcoing 93,000 au lieu de 66, différence *annuelle* en faveur de Roubaix; 39,000 fr.

» Encore une fois, que cet argent soit puisé dans notre Caisse commune qui est la Caisse municipale, qu'il soit puisé dans nos caisses personnelles, c'est une perte sèche et sans compensation de 40,000 fr. pour la ville, c'est un appauvrissement réel de os administrés que vous pouvez et que vous devez éviter. Ne serions-nous pas coupables de maintenir un tel état de choses par la fausse interprétation de notre contrat avec Tourcoing.

» J'ai mauvaise grâce, Messieurs, de plaider devant vous la cause du canal, parce qu, Monsieur le Maire vous l'a dit, j'en suis e riverain et que, tout en reconnaissant ha tement les bienfaits d'une distribution quelconque, je fus jadis l'antagoniste de celle proposée par la Lys. J'accepte aujourd'hui ses faits accomplis et cherche à les faire tourner à notre profit. J'ose donc espérer, Messieurs, que vous ne rejetterez pas ma demande sans l'examiner. Je n'ai fait que vous soumettre une proposition sur laquelle des hommes plus indépendants et plus impartiaux que moi même, en apparence au moins, avaient cru devoir appeler l'attention de nos devanciers.

» Elu la première fois membre de cette assemblée par la section du Galon d'Eau qui ne peut prétendre au même et rapide développement de certains quartiers de notre ville, qu'autant qu'on lui rende son principal élément de prospérité, l'utilisation de l'ancien comme du nouveau canal, vous ne vous étonnerez pas, Messieurs, que je soi resté fidèle à mes anciens électeurs, avec d'autant plus de plaisir et de conviction qu'en défendant leurs intérêts, j'ai la conscience de servir les intérêts généraux du pays.

J'espère donc que vous déciderez qu'une commission sera nommée et que son mandat sera ansi défini :

Rechercher le moyens le plus avantageux de pourvoir, n'importe par quelle voie, aux besoins manufacturiers de la cité.

MOTTE-BOSSUT.

Un nouveau débit de timbres auxiliaires vient d'être autorisé, pour Roubaix, chez M. Carlier débitant de tabac, Grande-Rue.

CIRQUE FRANÇOIS LOISSET.

Ainsi qu'il était facile de le prévoir, le cirque de M. François Loisset a été littéralement envahi par les spectateurs, dimanche et lundi les deux premières représentations ont marché avec un excellent ensemble et tous les artistes ont été vivement applaudis.

Nous n'avons pas besoin de dire combien l'accueil flatteur fait à M. et à Mme Loisset est parfaitement justifié.

Dans un prochain compte-rendu, nous passerons en revue les exercices qui nous paraissent devoir assurer la vogue du cirque. Les intelligents appréciateurs du talent de M. Loisset savent bien qu'il s'efforce de trouver toute [illegible] pour le public roubaisien; [illegible] nous pouvons donc compter sur un série de soirées agréables.

FAITS DIVERS

— On lit dans la *France* :

« Nos lettres du Mexique nous transmettent quelques détails touchants à propos de M. Langlais. On sait que l'honorable conseiller d'Etat a succombé à une attaque d'apoplexie foudroyante. Elle l'a frappé dans son escalier au moment où il revenait d'une promenade en voiture, ordonnée par les médecins et considérée comme la preuve de son entier retablissement.

» Arrivé au Mexique vers la fin du mois d'octobre, mis immédiatement en face de la tâche confiée à son dévouement et à son intelligence, il avait éprouvé, en quelque sorte, un sentiment de défaillance. Mais, reprenant aussitôt le dessus, et en dépit d'une santé affaiblie par les fatigues de la traversée et le changement de climat, il s'était mis à l'œuvre. Parfois, on l'engageait à se reposer.

» — Je me reposerai, disait-il, lorsque j'aurai fini.

» Et il persistait dans l'étude des questions qui surgissaient tout à coup, nouvelles pour lui et imprévues.

» — Oh! disait-il parfois, la santé va bien; mais c'est ma pauvre tête. Je crains par moments qu'elle n'y tienne pas.

» C'est une surexcitation mentale, poussée à l'excès, qui l'a tué.

» Jusqu'au dernier jour, il a travaillé, s'enfermant chez lui, ne recevant que les personnes qui pouvaient lui apporter des renseignements ou lui donner des conseils; poussant le désir de faire avant tout son œuvre, à ce point qu'il refusait toutes les invitations, et que la société de Mexico ne se plaignait que d'une chose : de ne pas le posséder assez souvent.

» L'autopsie du cadavre a été faite par le docteur Schultz, vingt heures après la mort. Il en résulte que le rhumatisme articulaire aigu, dont M. Langlais avait souffert précédemment, ne peut expliquer le trépas subit. Seule, la congestion des méninges, dont les effets ont été foudroyants, a déterminé la mort. »

— On prépare de singulières énigmes aux Champollion de l'avenir. Vous les imaginez-vous, pâlissant sur une phrase de cet acabit :

« Les *cinq* sont devenus les *dix-sept*. Qui sait s'ils ne se raillieront pas les *quarante six*! Qui sait encore si la chambre ne recrutera pas quelqu'un des *treize*, dont bon nombre fait partie des *quarante*. La campagne engagée par l'opposition rappellera-t-elle celle des *mille* ou se terminera-t-elle par la retraite des *dix mille*? »

Cela ne vous remet-il pas en mémoire les dates dont Alphonse Karr s'est si spirituellement moqué

— Le 14 juillet a enfanté le 10 août, qui amena la France au 21 janvier, puis à prairial, au 9 thermidor, et au 18 brumaire, etc.

— Dans le *Figaro*, M. Camille Debans donne des renseignements sur une affaire appelée à avoir un grand retentissement dans le monde commercial. On va voir, dit-il, s'il est besoin d'aller en Angleterre ou en Amerique, pour trouver de prodigieux progressistes :

« Vous savez que la place du Château-d'Eau sera dans quelques temps une des plus vastes de Paris, et par conséquent de l'Europe.

» Douze boulevards viendront y aboutir.

» Nous avons déjà les boulevards du Temple, du Prince-Eugène, des Amandiers, Magenta, Saint-Martin, et les rues du Temple et du Faubourg-du-Temple, ce qui est un ensemble assez satisfaisant.

» En bien, sur cette place du Château-d'Eau, à l'endroit même où fut le Théâtre-Lyrique, on construit un monument est-ce assez dire? non — un monde.

» Ce sera un palais qui coûtera la bagatelle de dix millions de francs. La maçonnerie seule revient à deux millions; la serrurerie à un million.

» C'est à ne pas y croire.

» Sur la façade seront placées quatre magnifiques statues par M. Elias Robert. Elles lui seront payées 40,000 francs.

» Je gage, lecteurs, que vous êtes étonnés.

» Vous le serez bien davantage lersque vous saurez que cette merveille ne s'élève que pour contenir des magasins renfermant des marchandises vendues au détail.

» Dans une immense cour intérieure, des galeries dans le genre de celles du Palais-Royal, mais plus élégantes, serviront de vestibule aux boutiques du rez-de-chaussée. Il y aura également au premier et au second des magasins qui donneront sur les galeries couvertes.

» Un armée de mille commis à mille, vous avez bien lu.

» Cependant, ce ne sera point un bazar, mais une agglomération de cent cinquante boutiques parfaitement distinctes dans leurs gestions et dans leurs spécialités.

» Et l'on y parlera toutes les langues connues. La tour de Babel, moins la confusion.

» On dit même qu'un salon aux proportions formidables, organisé, machiné, installé d'une façon particulièrement ingénieuse, permettra de voir et d'acheter, en une demi-journée, ce qui demande actuellement douze ou quinze jours de courses et de fatigues.

» Une simple pression sur un bouton de cuivre suffira pour faire apparaître la marchandise et le vendeur.

» Lorsque je vous raconte tout cela, je me demande si je ne fais pas un article pour le journal des rêves.

» Ceux qui ont des propensions à l'incrédulité peuvent s'arrêter là. Ce que je dis [illegible] coup plus fort.

» Jusqu'à présent, il n'y a là qu'une audacieuse spéculation.

» Mais voici la combinaison commerciale qui vient [illegible] cela. Voici l'idée, c'est-à-dire [illegible] cette opération.

» Il [illegible] articles au prix de détail, mais la [illegible] de ces magasins a institué une sorte de caisse d'épargne, dans laquelle sera versée la différence du prix de gros au prix de détail, et s'arrangera de telle sorte, par un tirage annuel d'obligations, que le client rentrera, en un délai qui peut être très-rapproché, dans la totalité du prix de ses acquisitions.

» Exemple :

» Vous achetez une corbeille de mariage qui vous coûte dix mille francs. Avec votre facture acquittée, on vous remet des titres qui vous donnent droit aux tirages annuels pour une somme de dix mille francs.

» Supposez que vous ayez une fille quelques mois après votre mariage, ce qui se voit quelquefois, et que vous n'ayez de chance qu'au bout de vingt ans, le jour où vous marierez votre enfant, il vous tombe du ciel, une nouvelle corbeille de dix mille francs et de nouveaux titres pour votre petite fille.

» Et ainsi de suite, de génération en génération, jusqu'à la consommation des siècles. »

— On lit dans le *Courrier de Constantine* :

« Dans la nuit du 16 au 17 mars, une attaque à main armée, d'une audace inouïe, a eu lieu à la ferme de Ben-Guizim. Cette ferme, située dans la Vallée-des-Jardins, au quartier de Sidi Fellag, est habitée par Ben-Guizim, sa mère et sa femme. Le 16 mars, entre onze heures et minuit, les aboiements d'un chien ayant réveillé ces trois personnes, elles constatèrent avec effroi qu'une bande de malfaiteurs indigènes entouraient la ferme; ils étaient sept et cherchait à escalader les murs de la cour de la ferme. Ben-Guizim, sa mère et sa femme se mirent aussitôt à appeler du secours, en criant : à l'assassin! au voleur! Les cris ayant été entendus par les voisins de la ferme, trois indigènes, les nommés Kaddour Ben-Zian, Hadj-Mohammed ben-Tedlaoui et le fils de ce dernier répondirent à Ben-Guizim qu'ils volaient à son secours, de tenir bon, et ils n'hésitèrent pas, en effet à se diriger vers la ferme pour porter secours à ses habitants. Tedlaoui et son fils étaient armés chacun d'un fusil, Kaddour-ben-Zian n'avait qu'un bâton malraque.

» Tous les trois étaient encore à 50 mètres de distance de la ferme, lorsqu'ils rencontrèrent la bande des malfaiteurs; aussitôt ces derniers reçurent à coups de fusil les trois malheureux indigènes qui furent alors victimes de leur dévouement. Kaddour-ben-Zian, frappé d'une balle au cœur, mourut presque instantanément; quand à Tedlaoui et son fils, leur état est fort grave, chacun d'eux a eu le corps traversé par une balle à la hauteur de la poitrine; le père a, en, de plus, un doigt de la main droite coupé et enlevé par un deuxième coup de feu. Plus heureux que ses défenseurs, Ben-Guizim en a été quitte pour la peur. Quant aux malfaiteurs, protégés par l'obscurité de la nuit, ils ont pu prendre la fuite sans que Tedlaoui et son fils puissent donner le signalement d'aucun d'eux.

» Dès le 17 au matin, M. le procureur impérial et M. le juge d'instruction étaient rendus sur les lieux du crime, et commencé une information qui a amené l'arrestation d'un indigène habitant une ferme voisine de celle de Ben-Guizim. Cet indigène aurait, dit-on, dans la nuit du 17, donné l'hospitalité à des indigènes étrangers à la Vallée-des-Jardins. »

— Le 27 mars a eu lieu à Oran l'exécution d'un indigène. El-Hebil-ben-Arbia, dont l'audace, dit le *Courrier d'Oran*, avait plus d'une fois effrayé quelques-unes des communes qui avoisinent Oran. Après l'exécution, le corps du supplicié a été remis à des gens de sa famille, qui l'ont emporté dans sa tribu. Une foule considérable, dans laquelle les indigènes pouvaient entrer pour un cinquième, était venue assister à cette expiation.

— On lit dans la chronique de l'*Opinion nationale* :

« Un des personnages notables de l'émigration vénitienne, M. Angelo Tafloli, ancien ministre, eut un jour l'idée de faire envoyer de Venise une certaine quantité de limon enlevé au fond des canaux. Ce limon était destiné à la construction d'un soubassement qui devait supporter un petit monument élevé à Manin. On voulait que le buste du grand patriote reposât sur la terre de son pays.

« Mais, en pétrissant ce limon des lagunes, les ouvriers constatèrent son homogénéité, sa finesse, et l'idée vint alors à M. Tafloli d'en tirer un autre parti.

» On fit des expériences qui réussirent. D'habiles artistes furent chargés de modeler des vases de grandes dimensions sur lesquels on incrusta en émail le lion de Saint Marc. Et voilà comment une pensée patriotique aboutit à une conception industrielle dont les résultats pourraient être une source de revenus pour la population artistique de Venise.

» Il serait à désirer que la fabrication des objets d'art faite avec la boue des canaux se développât assez pour exiger une grande consommation de matière. La Canalle *Grande*, le *Canatello* et le port lui-même s'en trouveraient bien.

» Voilà un e bonne affaire pour Venise, et je sais une grande ville dont le macadam